



COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CP n° 41 du 11 février 2013

LOI ESR : L'ENJEU DE LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS EXIGE COURAGE ET CONSTANCE POLITIQUE

Le Sgen-CFDT regrette que l'influence de pressions conservatrices ait conduit à des réécritures discutables du projet de loi, en particulier sur la question du « conseil académique », du rôle des communautés scientifiques, et sur les mesures transitoires. Il constate que la dernière version du projet de loi traduit une baisse d'ambition, comme le laissaient craindre les reculades triomphalement annoncées par les uns ou les autres ces derniers jours. Il en résulte un compromis décevant au regard des espoirs suscités par les « assises de l'enseignement supérieur et de la recherche » et de la transformation urgente de notre enseignement supérieur.

Le Sgen-CFDT est favorable aux évolutions qui laissent espérer plus de démocratie, de collégialité et de coopération dans l'organisation et la gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche : réunions conjointes obligatoires du conseil scientifique et de celui des études et de la vie universitaire dès la promulgation de la loi, possibilité de destitution du président de l'université par le conseil d'administration, communautés d'universités, contrat unique entre le MESR et les établissements d'un même territoire.

Malgré nos demandes, un certain nombre de manques et d'imprécisions continuent à poser problème.

En particulier, la redistribution entre accréditation et habilitation, si elle semble aller dans le

bon sens, reste un mécanisme dont la complexité suscite inquiétudes et interrogations. De même, l'article sur la « stratégie nationale de la recherche » ne résout pas la question de l'articulation entre politiques territoriales et politique nationale.

Par ailleurs, il manque l'institution d'au moins deux lieux de concertation nécessaires à la mise en oeuvre de la loi : au niveau national, un lieu d'analyse et de consensus sur les clés de répartition des moyens, et, au niveau local, un lieu de discussion sur les schémas régionaux d'enseignement supérieur, recherche et innovation, incluant toutes les formations post-baccalauréat.

Enfin, il ne suffit pas d'évoquer une « priorité d'accès » aux STS des titulaires d'un baccalauréat professionnel et le « rapprochement universités-CPGE » pour faire progresser deux chantiers prioritaires pour le Sgen-CFDT : la démocratisation effective de l'enseignement supérieur, et le rapprochement de l'ensemble des filières du post-bac. Ces deux urgences doivent être traitées en étroite relation avec la réflexion sur l'organisation générale du lycée et de ses filières. La continuité entre l'enseignement secondaire et les études supérieures doit devenir une réalité pour tous, y compris pour les jeunes issus des milieux les moins favorisés.

Pour le Sgen-CFDT, ces priorités doivent être inscrites de façon beaucoup plus ambitieuse dans la loi elle-même.

Contact presse Sgen-CFDT :

Pierre FRUSTIER,

attaché de presse

01 56 41 51 02

06 42 20 18 81

atdepresse@sgen.cfdt.fr